

Questions orales

● (1450)

LA SANTÉ

LES RECHERCHES SUR LE TRAITEMENT DES
TOXICOMANES PAR L'ACUPUNCTURE

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné les graves difficultés que pose le traitement des toxicomanes et les succès qu'on a, semble-t-il, obtenus en utilisant les techniques de l'acupuncture pour la désintoxication et le traitement des toxicomanes, le ministre peut-il dire si on fait des recherches à ce sujet au Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, il n'y a pas de recherches qui se font en ce domaine à l'heure actuelle, mais il faudrait en faire. Si des projets acceptables nous sont présentés, il pourront être financés par l'entremise du Conseil des recherches médicales du Canada dans le cadre du Programme de l'usage non médical des drogues.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA FERMETURE DE CERTAINES RAFFINERIES DE
L'IMPERIAL OIL

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme nous manquons de raffineries au Canada et que l'Imperial Oil a l'intention de fermer ses installations de raffinage de Regina et peut-être aussi de Calgary et de Winnipeg, le ministre a-t-il communiqué avec la société pour l'exhorter à renoncer ou à surseoir à son projet? A-t-il entrepris des démarches semblables auprès d'autres sociétés qui projetteraient de fermer des raffineries?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme le député le sait, le manque de raffineries se fait vraiment sentir dans la région des Grands lacs et c'est là où l'on projette une expansion. Pour le moment, on ne remédiera pas tellement à la crise d'approvisionnement dans l'Est en ouvrant ou en réouvrant des raffineries dans l'Ouest. J'ai l'impression que les délais prévus pour ces fermetures s'étendent jusqu'après l'hiver, mais je vérifierai volontiers pour savoir comment la suggestion du député pourrait aider à résoudre le problème.

* * *

L'IMMIGRATION

LA COMMUNICATION AU PROCUREUR GÉNÉRAL DES
ÉTATS-UNIS DE DOCUMENTS RELATIFS À JOHN MEIER

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration une question dont je l'ai prévenu hier. Vu que des documents internes de son ministère concernant un certain M. John Meier, témoin important dans les audiences du Watergate aux États-Unis, sont parvenus au cabinet du Procureur général des États-Unis, le ministre peut-il dire à la Chambre qui a envoyé ces documents et quelles mesures ont été prises?

[M. Macdonald (Rosedale).]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, M. Meier a demandé le statut d'immigrant reçu au Canada. Au cours de l'enquête sur sa demande, il y a eu échange de renseignements confidentiels entre l'Internal Revenue Service des États-Unis et le service canadien de renseignements de l'immigration. Il s'agit là d'une formalité. Les documents remis au service américain portaient clairement la mention «A ne reproduire dans aucune circonstance sans l'approbation préalable du service canadien de renseignements de l'immigration». Des fonctionnaires du service américain les ont toutefois transmis par erreur à l'avocat qui représente M. Meier. L'Internal Revenue Service nous a fait des excuses par écrit et nous a assuré qu'un tel incident ne se reproduirait pas.

M. Reynolds: Est-ce que le gouvernement, de concert avec l'administration Nixon, retient les services de l'agence d'enquête privée Intertel pour surveiller les allées et venues de M. Meier au Canada?

M. Andras: Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE RECOURS AU MOTIF DE FORCE MAJEURE PAR LES
COMPAGNIES VÉNÉZUÉLIENNES FOURNISSANT DU
PÉTROLE AU CANADA—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je m'adresse de nouveau au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de cette disposition de force majeure invoquée par des compagnies qui approvisionnent le Canada en pétrole à partir du Venezuela. Étant donné les conséquences graves que cela entraîne pour le Canada, surtout pour l'Est, le ministre peut-il dire quelles mesures ont été prises pour s'assurer que cette réduction des approvisionnements canadiens est justifiée? Quelle disposition a-t-il prise? Si je pose cette question c'est que, et je le lui dis en toute franchise, il a donné l'impression à la Chambre cet après-midi qu'il ne faisait rien, vraiment rien, pour se renseigner et se convaincre que ces détournements de pétrole devant être livrés au Canada sont un acte qui se justifie en vertu du droit international.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme l'a rappelé lui-même l'honorable député, les contrats ont été passés avec un acheteur canadien. Nous sommes constamment en contact avec l'industrie par l'intermédiaire d'un comité de liaison chargé de surveiller les interruptions des approvisionnements et la demande au Canada, cela l'honorable député le sait, et ce que nous avons fait par cet intermédiaire, a été de nous renseigner sur l'état des approvisionnements. Peut-être pourrais-je rappeler à l'honorable député les mots mêmes que j'ai utilisés hier soir: «Il est donc possible que nous subissions une baisse pouvant aller jusqu'à 200,000 barils par jour, si la pénurie mondiale est également partagée.» Je crois comprendre pour l'instant qu'il n'y a pas encore eu de répartition, mais les sociétés ont indiqué qu'elles prévoyaient une interruption en vertu d'une disposition de force majeure inscrite dans les contrats d'approvisionnement. Je le répète, notre droit à recevoir le pétrole est assujéti aux contrats passés entre un acheteur canadien et un fournisseur étranger et on me signale que l'une des conditions du contrat est cette dispo-